

DURÉES D'AMORTISSEMENT
BUDGET ANNEXE " ENERGIE RENOUVELABLE "
ET AUTRES FUTURS BUDGETS EVENTUELS GÉRÉS EN M4

Libellé	Compte	Durée d'amortissement (en année)
Immobilisation de faible valeur	Biens de faible valeur : 500 €	01
<i>Immobilisations Incorporelles</i>	20xx	
Frais d'études non suivis de travaux	2031	05
Frais d'études suivis de travaux	2031 ->21xx	suivant la durée d'amort des travaux
<i>Terrains</i>	211x	non amortissable
<i>Agencement et aménagement de terrains</i>	212x	
Autres agencements et aménagements	2128	15
<i>Constructions</i>	213xx	
Bâtiments	2131	non amortissable
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2135	30
Autres constructions	2138	non amortissable
<i>Installations, Matériels et Outillages Techniques</i>	215xx	
Installations complexes spécialisées	2151	non amortissable
Installations à caractère spécifique	2153	non amortissable
Matériel industriel	2154	20
Outillage industriel d'un montant inférieur à 15 000 €	2155	07
Outillage industriel d'un montant supérieur à 15 000 €	2155	10
Autres installations, matériel et outillage techniques Outillage électroportatif (perçage, meule, compresseur,...) d'un montant inférieur à 15000€	2158	05
Autres installations, matériel et outillage techniques d'un montant supérieur à 15000€	2158	20
<i>Autres Immobilisations Corporelles</i>	218x	
Installations générales, agencements et aménagements divers (panneaux photovoltaïques)	2181	20
Matériels de transport Véhicule de moins de 3,5 T fourgon ou fourgonnette	2182	7
Matériels de transport véhicules utilitaires supérieur à 3,5 T	2182	10
Autres immobilisations corporelles - Matériel topographique, photo, audio, hifi, vidéos,... Gros électroménager, équipement médical,...	2188	05

Les immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition relevant des comptes 217xxx, seront amorties sur les mêmes durées que les biens correspondants directement acquis par la commune.